

## ARRETE PORTANT SUR LA CIRCULATION Déploiement Fibre optique

Raymond Berthelot, Adjoint Délégué de la commune de VIGNOC,

- -Vu la demande du 14/08/2024 de l'entreprise MEGALIS Bretagne pour le compte de l'entreprise mandatée Connect City de modification de la circulation de la route de Vignoc, pour le déploiement de la fibre optique.
- Vu les articles L.131-2, L 131-3, L 131-4 et L 184-13 du Code des Communes ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,
- Considérant qu'il est nécessaire de
  - Garantir le bon déroulement des travaux,
  - Garantir le respect des conditions de sécurité,

## ARRETE

Les voies concernée sur la liste ci-jointe, seront réduites et le stationnement interdit. La Article 1er: circulation automobile, piétonne et cycliste se fera en alternat par des feux tricolores.

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle Article 2: - quatrième partie - signalisation de prescriptions - sera mise en place par l'entreprise.

Les dispositions définies par l'article 1er prendront effet le jour de la mise en place de la Article 3: signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus, soit à compter du 28/08/2024 et jusqu'à la fin des travaux, soit un mois.

Pour tous travaux, l'entreprise devra se référer au règlement de voirie communale Article 4: https://vignoc.fr/wp-content/uploads/2022/09/Reglement-voirie-1-2.pdf.

Avant tout commencement de travaux, une réunion préalable devra être fixée avec l'adjoint délégué et le service technique de VIGNOC (P BARBIER, responsable des services techniques - tél: 07 50 56 56 27).

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux Article 5: lois et règlements en vigueur.

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Article 6:

Le Maire de VIGNOC et par délégation l'Adjoint délégué seront chargés de l'exécution du Article 7: présent arrêté.

ADRESSES:

Fait à VIGNOC, Le 19 août 2024

	4		ALLEE DE LA VILLOUYERE
	1		SQUARE DU PRE NEUF
Xejils	22		RUE DU TERTRE
	5347		LOT ARTISANAL LE TERTRE
	13		RUE DU PONT
	5039		LE BAS CHAMP
1	5039		LE BAS CHAMP
	3		IMPASSE DE LA BRUERE
	1		LE PONT
	6		IMPASSE DE LA GALERIE
	19		RUE DE LA POSTE
855	13		RUE DE LA POSTE
	6	HEE	RUE DE LA POSTE
R	14		PLACE DE L'EGLISE
	5		ALLEE DES ROSES
	22		RUE DE LA POSTE
		ala c	LE TERRE PIQUE BOEUF
The same of			

L'Adjoint Délégué, Raymond BERTHELOT.



VALORIS